

Le futur dont nous ne voulons pas

Des technologies à haut risque menacent de faire dérailler les efforts de développement durable

Alors que le mot **technologie** apparaît 24 fois dans le document de base pour les négociations en vue de la conférence Rio+20, le concept essentiel de **l'évaluation des technologies** est totalement absent. Rio+20 se doit de faciliter la distribution de technologies appropriées (écologiquement durables et socialement justes) ainsi que le développement de politiques publiques assurant leur supervision, la pleine participation de la société civile ainsi que l'accès à l'information. Sans une évaluation digne de ce nom, nous ne pourrions rationnellement et démocratiquement départager les technologies qui nous aideront à avancer vers le développement durable de celles qui nous empêcheront d'atteindre cet objectif. Certaines technologies, comme la géoingénierie, présentent des risques si élevés qu'une interdiction sur les expérimentations et le déploiement de ces technologies est requise de façon urgente. Il est impératif que Rio+20 adopte une déclaration univoque contre toute tentative unilatérale de modifier le climat et cela en tant que premier geste vers une interdiction formelle de toutes formes d'expérimentation de géoingénierie.

Pourquoi une évaluation des technologies ?

La nécessité de l'évaluation des technologies fut reconnue il y a de cela 20 ans dans le Plan d'action sur l'environnement et le développement de la première conférence de Rio (Agenda 21, Chapitre 34).¹ Alors que peu de choses ont été accomplies depuis 1992, l'urgence s'est accrue parce que:

- Le rythme des développements scientifique et technologique s'est accru ;
- La capacité des gouvernements à comprendre et régler les technologies en émergence s'est réduite ;
- La convergence dans des champs scientifiques auparavant modestes et peu connues a multiplié l'impact potentiel des technologies qui en résultent: par exemple, la convergence de l'informatique, de la nanotechnologie, de la génomique et de la biologie synthétique a rendu possible la création de forme de vie artificielle, avec des implications considérables pour le développement durable ;
- Un très petit nombre de multinationales contrôle à la fois les technologies et les ressources et leur pouvoir ne cesse d'augmenter grâce aux régimes de propriété intellectuelle ;
- Une partie de plus en plus importante de la nature est considérée comme prête à l'extraction et à la marchandisation et de nouveaux instruments spéculatifs mettent en péril la prise de décision démocratique.

Que devrait comprendre le document final du Sommet ?

La science et la technologie constituent un des cinq secteurs d'action identifiés dans le document de base sous 'Instruments de mise en œuvre'² (par. 118-120) et les engagements de l'Agenda 21 concernant les technologies sont réaffirmés. Cependant, il n'existe aucune référence claire au besoin urgent d'évaluer les technologies selon leurs impacts sociaux, économiques et environnementaux. Au contraire, ce qui est mis en lumière est la nécessité de développer des mécanismes efficaces, des instruments améliorés, un environnement propice, et l'élimination des obstacles pour une intensification du développement et du transfert des technologies aux pays en développement (par. 119). **Au strict minimum, l'évaluation des technologies, selon le principe de précaution, de leurs impacts environnementaux et sociaux doit être ajoutée à la liste des actions requises.**

Géoingénierie : une interdiction de toute forme d'expérimentation est urgente

La géoingénierie --la manipulation technologique délibérée et à grande échelle des systèmes terrestres, dont ceux liés au climat -- est de plus en plus discutée et considérée comme « Plan B » pour faire face aux changements climatiques. Les propositions s'articulent de la modification de l'équilibre chimique des océans

afin de tenter d'augmenter leur niveau d'absorption du CO₂ (fertilisation des océans) à la pulvérisation d'une grande quantité de dioxyde de soufre dans la stratosphère afin de réfléchir les rayons du soleil (un exemple de ce qui est appelée la gestion du rayonnement solaire). Les arbres artificiels, le biochar, la blanchissement des nuages et l'installation de miroirs dans l'espace sont autant de propositions faisant l'objet de recherches présentement dans des pays de l'OCDE (États-Unis, Royaume-Uni et Canada entres autres).

Un petit mais influent groupe de scientifiques, fort de l'appui de certaines entreprises et de gouvernements et en l'absence d'ententes internationales à ce sujet, milite pour une expérimentation de ces technologies à l'échelle planétaire et cela malgré le fait que les 193 parties à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies ont adopté un moratoire sur ce type d'activités en octobre 2010³. De plus, comme ces technologies par définition opèrent à un niveau planétaire, les tester équivaldrait à les déployer. Une expérimentation de géoingénierie *sera* de la géoingénierie avec tous les risques que cela implique et rappelons-le, il n'existe pas de « Planète B ».

La géoingénierie est l'antithèse du développement durable. Voici 10 raisons pour lequel il est impératif que Rio+20 s'oppose sans équivoque aux tentatives unilatérales to modifier le climat, en tant que premier pas vers une interdiction formelle des expérimentations de géoingénierie.

1. Les propositions de géoingénierie ne peuvent être testées (ou déployées) de façon sécuritaire ou contrôlée.
2. Nous n'en savons pas assez sur le climat pour tenter de le rééquilibrer.
3. La géoingénierie causera des impacts transfrontaliers irréguliers et indésirables, incluant des sécheresses et l'acidification des océans.
4. La géoingénierie est de façon inhérente liée à des intérêts militaires et pourra être instrumentalisé.
5. La géoingénierie ne s'adresse pas aux causes inhérentes du changement climatique.
6. La géoingénierie détournera de l'attention et des fonds de recherche des priorités déjà reconnues par la communauté internationale, incluant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
7. La géoingénierie viole ou/ou affaiblit plusieurs traités internationaux.
8. La géoingénierie peut créer une dépendance technologique ; dès que des formes de géoingénierie seront déployées, elles ne pourront être révoquées sans causer un réchauffement rapide et catastrophique de la planète.
9. Il n'est pas trop tard pour mettre un frein au développement des technologies de géoingénierie.
10. Le principal problème lié aux changements climatiques est politique, non technologique.

Rio+20 doit se pencher sur les enjeux planétaires les plus urgents. Nous avons besoin d'une approche collective, cohérente et prudente qui supportera plusieurs technologies durables et endogènes, qui assurera la distribution des technologies adéquates aux pays qui en ont le plus grand besoin, tout en préservant le monde et la terre des technologies dangereuses et nuisibles. Rio+20 se doit d'adopter un plan d'action audacieux afin d'amener une politique internationale des technologies au sein du 21^{ème} siècle, en s'assurant la création d'un mécanisme d'évaluation basé sur le principe de précaution et de participation et en adoptant une interdiction formelle des expérimentations de géoingénierie.

ETC Group a publié plusieurs documents sur des enjeux liés à la Conférence Rio+20, incluant « *Qui contrôlera l'économie verte* » (en anglais et en espagnol, disponible sous peu en français) et « *Tackling Technology: Three Proposals for Rio* » (notre soumission au document de base) disponible sur notre site internet au www.etcgroup.org/en/rio.

¹ 34.26. La communauté internationale, en particulier les organismes des Nations Unies ... devrait s'attacher à ce qui suit :
a) Renforcement des moyens d'évaluation des techniques pour la gestion des écotechniques, y compris l'évaluation de l'impact sur l'environnement et des risques écologiques, compte dûment tenu des garanties appropriées sur les transferts des techniques sous réserve d'une interdiction pour des raisons écologiques ou de santé.
² Traduction libre de "Means of Implementation".

³ J. Tollefson, "Geoengineering Faces Ban," *Nature* 468, pp. 13-14:
<http://www.nature.com/news/2010/101102/full/468013a.html>. Décision X/33, Biodiversité et Changement Climatique ,
Paragraphe 8 (w): www.cbd.int/doc/decisions/cop-10/cop-10-dec-33-fr.pdf